



# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 3 JUIN 2021

### COMPTE RENDU DE SEANCE

L'an deux mille vingt et un, le trois juin, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADE, Maire.

#### PRÉSENTS A L'OUVERTURE DE SEANCE

M. LESPADE, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, M. MABILLET, Mme DUPRE, M. DUBERT, Mme MOUNIER, Mme SAINT-AUBIN, M. SAUBIETTE, M. GARANS, Mme BAULON, M. LECERF, Mme CORRIHONS, M. FLEURENTDIDIER, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, Mme LALANNE, Mme CASSAING

#### ABSENTS EXCUSÉS A L'OUVERTURE DE SEANCE

M. HERVELIN, M. LAPEBIE, Mme DACHARRY

#### ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS A L'OUVERTURE DE SEANCE

Mme DUFAU	procuration à	Mme NOGARO
M. GONZALES	procuration à	M. PERRET
Mme DARRAMBIDE	procuration à	Mme PERIMONY-BENASSY
Mme ORDUNA	procuration à	Mme LALANNE
M. ROBLES	procuration à	Mme CASSAING

**ARRIVÉE** de M. LAPEBIE au point n° 2021-06-053-DGS avec une procuration de Mme DACHARRY

**ARRIVÉE** de Mme ORDUNA au point n° 2021-06-054-DR/FIN

**SORTIE** de M. LESPADE aux points n° 2021-06-055-DR/FIN, 2021-06-057-DR/FIN et 2021-06-059-DR/FIN

**SECRÉTAIRE DE SEANCE** : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25 à l'ouverture de séance

26 aux points n° 2021-06-053-DGS, 2021-06-055-DR/FIN, 2021-06-057-DR/FIN et 2021-06-059-DR/FIN

27 au point n° 2021-06-054-DR/FIN

Nombre de pouvoirs : 5 à l'ouverture de séance

6 au point n° 2021-06-053-DGS

5 au point n° 2021-06-054-DR/FIN

Nombre de votants : 30 à l'ouverture de séance

32 à partir du point n° 2021-06-053-DGS

31 aux points n° 2021-06-055-DR/FIN, 2021-06-057-DR/FIN et 2021-06-059-DR/FIN

### Procès verbal de la séance du 29 avril 2021

Sur le rapport présenté par Monsieur Lespade, Maire

**Votants : 30**

**Votes exprimés: 30**

Pour: 30

**Le Conseil municipal,**

**APPROUVE** le procès verbal de la séance du 29 avril 2021

## Décisions prises par délégation du Conseil municipal au Maire

N°	DATE	OBJET	MONTANT / ACTION
100	07/04	Mise à disposition de matériel municipal à Mme Nardi du 02/04/ au 06/04	A titre gratuit
101	07/04	Mise à disposition d'une salle municipale à l'association Bolzed du 12/04 au 16/04	A titre gratuit
102	07/04	Mise à disposition d'une salle municipale à Mme Bedache du 04/04 au 07/04	A titre gratuit
103	08/04	Convention avec la société FORMETAL pour la mise à disposition de badges permettant l'ouverture du portail automatique de l'Espace Technologique Bertin	A titre gratuit
104	13/04	Convention d'honoraires avec la SCP Bouyssou et associés dans le cadre d'une assistance juridique dans l'instance n°2100773-3	<u>Taux horaire :</u> 276 €
105	13/04	Convention d'honoraires avec la SCP Bouyssou et associés dans le cadre d'une assistance juridique dans l'instance n°2100643-3	<u>Taux horaire :</u> 276 €
106	13/04	Bail civil avec l'association Autisme Landes et l'association GCSMS Autisme France pour la mise à disposition d'un local communal	<u>Loyer mensuel :</u> 275 €
107	16/04	Contrat avec Mme Garralon dans le cadre de l'organisation de deux ateliers d'illustration à la Médiathèque le 23/04/2021	447,76 € + frais de déplacement et de repas
108	21/04	Convention avec l'association « La Compagnie Entre les Gouttes » et le collège Langevin Wallon dans le cadre de l'organisation d'ateliers de théâtre sur le thème du harcèlement sur les réseaux sociaux du 26/01 au 25/03 deux fois par semaine	974,40 €
109	26/04	Mise à disposition du Parc de la Nature à l'association Bolzed le 24/04/2021	A titre gratuit
110	27/04	Convention avec la Région Nouvelle Aquitaine dans le cadre du dispositif « Destination »	
111	28/04	Contrat avec La Poste pour la vente du fichier « Nouveaux arrivants » sur la Commune	84 €
112	30/04	Convention avec la Région Nouvelle Aquitaine, la Communauté de Communes du Seignanx, la Gendarmerie et le Lycée Professionnel Ambroise Croizat dans le cadre de l'hébergement des renforts saisonniers de gendarmes	
113	04/05	Contrat avec M. Parreno dans le cadre de l'organisation d'un atelier bien-être à la Médiathèque le 22/05/2021	150 €
114	04/05	Contrat avec l'association « Ailleurs sous la pluie » dans le cadre de l'organisation d'un atelier créatif à la Médiathèque le 02/06/2021	<u>Animation de l'atelier :</u> 50 € <u>Fournitures :</u> 50 €

N°	DATE	OBJET	MONTANT / ACTION
115	04/05	Contrat avec M. Bleno dans le cadre de l'organisation d'une visite du parc de Castillon le 02/06/2021 et d'un atelier « Jardinage » à la Médiathèque le 07/07/2021	<u>Visite du parc :</u> 120 € <u>Atelier :</u> 140 €
116	04/05	Contrat avec Mme Esteinou dans le cadre de la traduction en langue des signes de la séance des croqueurs d'histoires à la Médiathèque le 19/06/2021	105 €
117	04/05	Contrat avec Mme Baretts dans le cadre de l'organisation d'un atelier bien-être « Bains sonores » à la Médiathèque le 26/06/2021	100 €
118	04/05	Contrat avec l'association « L'envolée belle » dans le cadre de la représentation du spectacle « Jardin Bonheur » le 12/05/2021	600 €
119	04/05	Contrat avec l'association « L'envolée belle » dans le cadre de la représentation du spectacle « Nicolas Hublot, clown école » le 12/05/2021	600 €
120	04/05	<b>ANNULEE</b>	
121	05/05	Convention avec la société LOPITZ HABITAT pour la mise à disposition de badges permettant l'ouverture du portail automatique de l'Espace Technologique Bertin	A titre gratuit
122	05/05	Mise à disposition d'une salle municipale au Comité Départemental Handisport 64 les 11/05, 25/05, 01/06, 08/06 et 15/06	A titre gratuit
123	10/05	Mise à disposition d'un véhicule municipal à l'association Bolzed les 15/05 et 16/05	A titre gratuit
124	11/05	Application du Droit de Préemption Urbain Renforcé dans le cadre de la Déclaration d'Intention d'Aliéner n° 2100033 de la parcelle AD n° 1908 d'une contenance de 2110 m <sup>2</sup> située au 51, rue Louis Juvet	<u>Acquisition parcelle :</u> 573 500 € <u>Frais d'agence :</u> 28 000 €
125	12/05	Réalisation d'un emprunt auprès de la Banque Postale dans le cadre du financement des investissements 2021 de la Commune	1 080 000 €

### **2021-06-053-DGS – Désignation d'un Président de séance pour l'adoption des comptes administratifs 2020**

Sur le rapport présenté par M. Lespade, Maire

**Votants: 32**

**Votes exprimés : 32**

Pour: 32

**Le Conseil Municipal,**

**DESIGNE** M. Alain Perret comme Président de séance du Conseil municipal du 3 juin 2021 pour les délibérations relatives à l'adoption des comptes administratifs 2020 de la Commune, de la Mission d'Action Culturelle et du Pôle de services Jean Bertin.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**2021-06-054-DR/FIN – Budget Commune – Compte de Gestion 2020**

Sur le rapport présenté par M. Perret, Maire adjoint

**Votants: 32**

**Abstention : 4** (MM. Roblès et Lapébie et Mmes Cassaing et Dacharry)

**Votes exprimés : 28**

Pour: 28

**Le Conseil Municipal,**

**DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**2021-06-055-DR/FIN – Budget Commune – Compte Administratif 2020**

Sur le rapport présenté par M. Perret, Maire adjoint

**Monsieur le Maire se retire, Monsieur Perret prend la présidence**

**Votants: 31**

**Abstention : 4** (MM. Roblès et Lapébie et Mmes Cassaing et Dacharry)

**Votes exprimés : 27**

Pour: 27

M. le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote

**Le Conseil Municipal,**

**PROPOSE** de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

	Résultat 2019	Part affecté à l'investissement	Mandats 2020	Titres 2020	Résultat 2020
Investissement	-702 411,24		6 393 045,95	7 426 008,23	330 551,04
Fonctionnement	2 906 413,24	-2 900 000	19 201 766,46	21 741 572,50	2 546 219,28
Totaux	2 204 002,00	-2 900 000	25 594 812,41	29 167 580,73	2 876 770,32

**APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

**DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes et les crédits annulés.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Monsieur le Maire reprend la Présidence**

**2021-06-056-DR/FIN – Budget Mission d'Action Culturelle – Compte de Gestion 2020**

Sur le rapport présenté par M. Perret, Maire adjoint

**Votants: 32**

**Abstention : 2 (M. Roblès et Mme Cassaing)**

**Votes exprimés : 30**

Pour: 30

**Le Conseil Municipal,**

**DECLARE** que le compte de gestion de la Mission d'Action Culturelle dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**2021-06-057-DR/FIN – Budget Mission d’Action Culturelle – Compte Administratif 2020**

Sur le rapport présenté par M. Perret, Maire adjoint

**Monsieur le Maire se retire, Monsieur Perret prend la présidence**

**Votants: 31**

**Abstention : 2 (M. Roblès et Mme Cassaing)**

**Votes exprimés : 29**

**Pour: 29**

M. le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote

**Le Conseil Municipal,**

**PROPOSE** de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires:

	Résultat 2019	Mandats 2020	Titres 2020	Résultat 2020
Fonctionnement	524,45	52 306,53	51 782,08	0,00
Totaux	524,45	52 306,53	51 782,08	0,00

**APPROUVE** l’ensemble de la comptabilité d’administration soumise à son examen.

**DECLARE** toutes les opérations de l’exercice 2020 définitivement closes et les crédits annulés.

**DIT** que la présente délibération peut faire l’objet d’un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l’État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l’application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Monsieur le Maire reprend la Présidence**

**2021-06-058-DR/FIN – Budget Pôle de Service – Compte de Gestion 2020**

Sur le rapport présenté par M. Perret, Maire adjoint

**Votants: 32**

**Votes exprimés : 32**

**Pour: 32**

**Le Conseil Municipal,**

**DECLARE** que le compte de gestion du Pôle des Services dressé pour l’exercice 2020 par le receveur, visé et certifié par l’ordonnateur, n’appelle ni observation ni réserve de sa part.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**2021-06-059-DR/FIN – Budget Pôle de Service – Compte Administratif 2020**

Sur le rapport présenté par M. Perret, Maire adjoint

**Monsieur le Maire se retire, Monsieur Perret prend la présidence**

**Votants: 31**

**Votes exprimés : 31**

Pour: 31

M. le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote

**Le Conseil Municipal,**

**PROPOSE** de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires:

	Résultat 2019	Part affecté à l'investissement	Mandats 2020	Titres 2020	Résultat 2020
Investissement	-9 222,95		268 165,07	228 830,24	-48 557,78
Fonctionnement	20 822,82	-20 822,82	310 956,89	383 021,16	72 064,27
Totaux	11 599,87	-20 822,82	579 121,96	611 851,40	23 506,49

**APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

**DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes et les crédits annulés.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Monsieur le Maire reprend la Présidence**

**2021-06-060-DGS – Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières  
2020**

Sur le rapport présenté par M. Dubert, Maire adjoint

**Votants: 32**

**Abstention : 2 (M. Roblès et Mme Cassaing)**

**Votes exprimés : 30**

**Pour: 30**

**Le Conseil Municipal,**

**PREND ACTE** du bilan des acquisitions et cessions des biens 2020

**DIT** que ce bilan sera annexé au compte administratif de l'année 2020

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**2021-06-061-CAB – Modification des statuts de la Communauté de  
Communes du Seignanx**

Sur le rapport présenté par Mme Nogaro, Maire adjointe

**Votants: 32**

**Votes exprimés : 32**

**Pour: 32**

**Le Conseil Municipal,**

**ÉMET** un avis **FAVORABLE** à la modification des statuts de la Communauté de communes du Seignanx,

**CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre cet avis à la Présidente de la Communauté de communes du Seignanx.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**2021-06-062-DGS – Désignation d'un notaire – Acquisition de terrain auprès de Mme Boissonnade**

Sur le rapport présenté par M. Dubert, Maire adjoint

**Votants: 32**  
**Votes exprimés : 32**  
Pour: 32

**Le Conseil Municipal,**

**DÉSIGNE** Maître DUPOUY, notaire à BIARRITZ(40), 1 avenue de Tamanès, pour dresser l'acte d'acquisition avec Madame Maryvonne BOISSONNADE.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit acte ainsi que tout document concernant cette transaction.

**DIT** que l'intégralité des frais d'acte et des documents annexes sera prise en charge par la Commune.

**DIT** que les sommes nécessaires pour le règlement de cette dépense sont prévues au budget.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**2021-06-063-DEEJ – Subvention au Lycée Professionnel Ambroise Croizat dans le cadre de l'organisation d'un concours**

Sur le rapport présenté par M. Domet, Maire adjoint

**Votants: 32**  
**Votes exprimés : 32**  
Pour: 32

**Le Conseil Municipal,**

**DÉCIDE** d'allouer au lycée professionnel Ambroise Croizat une subvention d'un montant de 200 € et d'attribuer 10 clefs USB estampillées du logo de la Ville de Tarnos.

**DIT** que les crédits nécessaires au règlement de cette subvention sont prévus au budget 2021.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**2021-06-064-DEEJ – Association d'Aide Familiale et Sociale –  
Conventions financières**

Sur le rapport présenté par M. Domet, Maire adjoint

**Votants: 32**

**Votes exprimés : 32**

Pour: 32

**Le Conseil Municipal,**

**APPROUVE** les conventions d'objectifs à intervenir avec l'Association d'Aide Familiale et Sociale prévoyant une contribution totale de la commune à hauteur de 119 594,40 € au titre de l'année 2021 à laquelle s'ajoute 5 euros de cotisation annuelle.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ces conventions.

**DIT** que cette somme est prévue au budget 2021

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**2021-06-065-DEEJ – Convention avec la Caisse d'Allocations Familiales  
des Landes – Aide aux départs en vacances et à l'accès aux temps libres**

Sur le rapport présenté par M. Domet, Maire adjoint

**Votants: 32**

**Votes exprimés : 32**

Pour: 32

**Le Conseil Municipal,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec la CAF des Landes la convention concernant l'aide aux départs en vacances et à l'accès aux temps libres versée pour les enfants de 3 à 17 ans révolus.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**2021-06-066-DVCS – Règlement intérieur de l'Ecole Municipale de Musique**

Sur le rapport présenté par Mme Mounier, Maire adjointe

**Votants: 32**  
**Votes exprimés : 32**  
Pour: 32

**Le Conseil Municipal,**

**APPROUVE** le règlement intérieur de l'Ecole Municipale de Musique modifié.

**DIT** que le fonctionnement de l'Ecole Municipale de Musique sera soumis à son application.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**2021-06-067-DVCS – Aide exceptionnelle à la relance des bibliothèques – Demande de subvention auprès du Centre National de Livre**

Sur le rapport présenté par Mme Mounier, Maire adjointe

**Votants: 32**  
**Votes exprimés : 32**  
Pour: 32

**Le Conseil Municipal,**

**SOLLICITE** une subvention à son taux maximum auprès du Centre National du Livre dans le cadre de l'Aide exceptionnelle à la relance des bibliothèques.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tous actes et pièces se rapportant à la présente délibération.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**2021-06-068-DVCS – Développement de la lecture auprès de publics spécifiques – Demande de subvention auprès du Centre National du Livre**

Sur le rapport présenté par Mme Mounier, Maire adjointe

**Votants: 32**  
**Votes exprimés : 32**  
Pour: 32

**Le Conseil Municipal,**

**SOLLICITE** une subvention à son taux maximum, et dans la limite de 70 % du coût global du projet, auprès du Centre National du Livre dans le cadre de l'Aide au développement de la lecture auprès des publics empêchés

**AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tous actes et pièces se rapportant à la présente délibération.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**2021-06-069-DAP – Alimentation électrique du nouveau Centre de Loisirs**

Sur le rapport présenté par M. Dubert, Maire adjoint

**Votants: 32**

**Votes exprimés : 32**

Pour: 32

**Le Conseil Municipal,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les démarches auprès d'ENEDIS pour la fourniture d'électricité pour le futur Centre de Loisirs et à signer tous les documents nécessaires.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**2021-06-070-DAP – Alimentation en eau potable et assainissement collectif du nouveau Centre de Loisirs**

Sur le rapport présenté par M. Dubert, Maire adjoint

**Votants: 32**

**Votes exprimés : 32**

Pour: 32

**Le Conseil Municipal,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les démarches auprès du SYDEC pour la fourniture de l'eau potable et de l'assainissement pour le futur Centre de Loisirs et à signer tous documents nécessaires.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa

transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**2021-06-071-DR/CP – Adhésion au groupement de service Commande Publique Zone Pays Basque Sud Landes – Année 2022**

Sur le rapport présenté par M. Mabillet, Maire adjoint

**Votants: 32**  
**Votes exprimés : 32**  
Pour: 32

**Le Conseil Municipal,**

**DÉCIDE** de renouveler son adhésion au groupement de service Commande publique Zone Pays Basque – Sud Landes pour l'année 2022

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention relative à la constitution du groupement de commandes

**AUTORISE** le paiement du forfait d'adhésion de 300 euros

**PRÉCISE** que les dépenses sont inscrites au budget de la Commune.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**2021-06-072-DR/CP – Adhésion au groupement de commandes pour la passation d'un marché de location de véhicules sans chauffeur**

Sur le rapport présenté par M. Mabillet, Maire adjoint

**Votants: 32**  
**Votes exprimés : 32**  
Pour: 32

**Le Conseil Municipal,**

**DÉCIDE** de procéder à la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Tarnos et le Centre Communal d'Action Sociale pour le marché de location de véhicules sans chauffeur,

**DIT** que ce groupement permettra d'organiser les consultations, d'attribuer, signer et notifier les marchés et de procéder aux éventuelles modifications de marchés s'y rattachant,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention relative à la constitution du groupement de commandes,

**PRÉCISE** que le Maire de Tarnos sera le coordonnateur du groupement,

**PRÉCISE** que les dépenses résultant des marchés portant sur la location de véhicules sans chauffeurs seront inscrites aux Budgets de la Commune et du Centre Communal d'Action Sociale de Tarnos.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**2021-06-073-DR/CP – Lancement du marché de location longue durée de véhicules sans chauffeur**

Sur le rapport présenté par M. Mabillet, Maire adjoint

**Votants: 32**

**Votes exprimés : 32**

Pour: 32

**Le Conseil Municipal,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager la procédure de passation de marché public, de recourir à la procédure d'appel d'offres ouvert dans le cadre du marché de location de véhicules sans chauffeur et à la procédure concurrentielle avec négociation en cas de réception d'offres irrégulières ou inacceptables

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés et les pièces y afférentes

**DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**2021-06-074-DR/CP – Adhésion au groupement de commandes pour la passation d'un marché portant sur la fourniture de carburant**

Sur le rapport présenté par M. Mabillet, Maire adjoint

**Votants: 32**

**Votes exprimés : 32**

Pour: 32

**Le Conseil Municipal,**

**DÉCIDE** de procéder à la constitution d'un groupement de commandes,

**DIT** que ce groupement permettra d'organiser les consultations, d'attribuer, signer et notifier les marchés et de procéder aux éventuelles modifications de marchés s'y rattachant,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention relative à la constitution du groupement de commandes,

**PRÉCISE** que le Maire de Tarnos sera le coordonnateur du groupement,

**PRÉCISE** que les dépenses résultant des marchés portant sur la fourniture de carburant seront inscrites aux Budgets de la Commune, du Syndicat Intercommunal du Parc des Sports, du Centre communal d'action sociale de Tarnos et de l'association pour le centre de Loisirs de Tarnos

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

### **2021-06-075-DR/CP – Lancement du marché de fourniture de carburant**

Sur le rapport présenté par M. Mabillet, Maire adjoint

**Votants: 32**

**Votes exprimés : 32**

Pour: 32

**Le Conseil Municipal,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager la procédure de passation de marché public, de recourir à la procédure d'appel d'offres ouvert dans le cadre du marché de fourniture de carburant et à la procédure concurrentielle avec négociation en cas de réception d'offres irrégulières ou inacceptables

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés et les pièces y afférentes

**DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

### **2021-06-076-DR/RH – Créations de postes**

Sur le rapport présenté par M. Perret, Maire adjoint

**Votants: 32**

**Votes exprimés : 32**

Pour: 32

**Le Conseil Municipal,**

**DÉCIDE DE CRÉER** les postes à **TEMPS COMPLET** suivants :

<b>FILIÈRES / GRADES</b>	<b>CATÉGORIE</b>	<b>NBR</b>	<b>COMMENTAIRES</b>
<b>FILIÈRE ADMINISTRATIVE</b>			
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1	Besoins du service - Avancement de carrière
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1	Besoins du service - Avancement de carrière
Rédacteur	B	1	Mouvements de personnel – mobilité interne - Service Ressources Humaines
Rédacteur principal de 2ème classe		1	
Rédacteur principal de 1ère classe		1	
<b>FILIÈRE MEDICO-SOCIALE</b>			
Auxiliaire de puéricultrice principal de 1ère classe	C	1	Besoins du service - Avancement de carrière
<b>FILIÈRE TECHNIQUE</b>			
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	8	Besoins du service - Avancement de carrière
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	7	Besoins du service - Avancement de carrière
Adjoint technique	C	1	Recrutement service Entretien des locaux suite à départ à la retraite
<b>FILIÈRE ANIMATION</b>			
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	1	Besoins du service - Avancement de carrière

**DIT** que ces créations de poste sont réalisées à effectif constant.

**PRECISE** que dans le cadre des recrutements en cours les deux postes d'Auxiliaires de puériculture (filière médico-sociale – auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe - catégorie C – temps complet) vacants au tableau des effectifs ainsi que le poste de Gestionnaire Carrière (filière administrative - rédacteur – catégorie B – temps complet) pourront, en cas de recherche infructueuse de candidat.e.s statutaires, être pourvus par un.e agent.e contractuel.le sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26/01/1984.

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois ainsi créés sont inscrits au Budget 2021.

**DIT** que la rémunération afférente à ces emplois sera fixée conformément aux statuts particuliers correspondants augmentée du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Monsieur le Maire lève la séance à 21h45

Tarnos, le 4 juin 2021

Le Maire

Jean-Marc L'ESPADE



*(Handwritten signature in blue ink)*

